

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024

Date de convocation

15 mars 2024

Date de publication

10 avril 2024

Le vingt-huit mars deux-mille-vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du conseil syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Bailleu-Armenonville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MEYER, Président.

Étaient présents pour les communes

AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN	Mme DAUZATS Cécile, titulaire
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Mme CHATENET Christine, titulaire M MEYER Emmanuel, titulaire
CHAMPSERU	M BUISSON Pascal, titulaire
ECROSNES	M POUILLY Xavier, titulaire
GALLARDON	Mme BROSSAIS Nathalie, titulaire
GAS	Mme FERRU Nathalie, titulaire Mme CONTAU Marie, suppléante
HOUX	Mme BERNARD Evelyne, suppléante
YERMENONVILLE	M DESTOUCHES Xavier, titulaire Mme GILLE Martine, titulaire
YMERAY	M GRIMAUULT Guillaume, titulaire Mme PITON Muguette, titulaire

Excusés représentés

M ROBIN Frédéric, commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien, donne pouvoir à Mme DAUZATS Cécile

M ROSSIGNOL Sylvain, commune de Champseru, donne pouvoir à M MEYER Emmanuel

Mme POUCHAUDON Katherine, commune d'Ecrosnes, donne pouvoir à M POUILLY Xavier

Mme GLAVIER Vanessa, commune de Gallardon, donne pouvoir à Mme BROSSAIS Nathalie

Mme TORCHON Elodie, commune de Houx, donne pouvoir à Mme BERNARD Evelyne

A été nommé secrétaire de séance

M BUISSON Pascal

Nombre de délégués		
En exercice : 18	Votants : 13	Voix : 18

La majorité des membres en exercice étant présente, les délibérations du Conseil Syndical sont valables.

1. Approbation du précédent procès-verbal

Concernant le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024, M MEYER indique que M POUILLY a demandé que soit ajoutée la mention du soutien des délégués de la commune d'Ecrosnes à l'analyse financière lue par Mme BROSSAIS pour la commune de Gallardon, ce qui sera fait.

Il ajoute que Mme GLAVIER a transmis la veille au soir le texte de Gallardon que Mme BROSSAIS souhaitait voir annexé au PV, ce qui sera fait également.

M MEYER demande aux délégués s'ils ont d'autres remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil syndical du 25 mars 2024.

Aucun délégué ne se manifestant, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.			

2. Adoption du Compte de Gestion 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la compatibilité publique,

Considérant que le conseil syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2023,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la compatibilité patrimoniale tenue par le comptable public avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

M MEYER propose au conseil syndical d'adopter le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2023.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Le compte de gestion 2023.			
Ont voté contre :			
☒ Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2			
☒ Commune d'Ecrosnes : 2			
☒ Commune de Gallardon : 2			

3. Adoption du Compte Administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil syndical n° 7/23 en date du 20 mars 2023 approuvant le budget primitif,

Vu l'approbation du compte de gestion 2023 par le Conseil Syndical,

Considérant que le conseil syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que, pour ce faire, Monsieur MEYER doit quitter la séance et être remplacé à la présidence.

M MEYER donne la parole à M DESTOUCHES, Vice-Président en charge des transports scolaires, et quitte la salle à 20h40.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M DESTOUCHES propose au conseil syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2023
Investissement	748 683,95	320 229,81	- 428 454,14
Fonctionnement	2 515 386,01	2 559 369,81	43 983,80
TOTAUX	3 264 069,96	2 879 599,62	- 384 470,34

Les résultats globalisés sont les suivants :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	1 612 773,32	0,00	- 428 454,14	1 184 319,18
Fonctionnement	167 358,18	0,00	43 983,80	211 341,98
TOTAUX	1 780 131,50	0,00	- 384 470,34	1 395 661,16

M DESTOUCHES demande aux délégués s'ils ont des remarques. Aucun délégué ne se manifeste.

M DESTOUCHES propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 10	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Le compte administratif 2023.			
Ont voté contre :			
✘ Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2			
✘ Commune d'Ecrosnes : 2			
✘ Commune de Gallardon : 2			

M MEYER revient dans la salle à 20h44.

4. Affectation des résultats 2023

Vu l'approbation du compte administratif 2023 par le Conseil Syndical,

M MEYER propose aux Conseillers du SIVOS l'affectation des résultats suivante :

Considérant les résultats de clôture fin 2023 :

S	Section d'investissement	1 184 319,18 €
S	Section de fonctionnement	211 341,98 €

Le comité syndical doit confirmer l'inscription suivante au budget primitif 2024 :

S	Solde d'investissement positif reporté au compte 001	1 184 319,18 €
S	Solde de fonctionnement positif reporté au compte 002	211 341,98 €

M MEYER demande aux délégués s'ils ont des remarques. Aucun délégué ne se manifeste.

M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

CONFIRME POUR : 12 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0

L'affectation des résultats 2023 telle que présenté ci-dessus.

Ont voté contre :

- S Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2
- S Commune d'Ecrosnes : 2
- S Commune de Gallardon : 2

5. Fongibilité des crédits : taux exercice 2024

M MEYER rappelle que le règlement budgétaire et financier du SIVOS de Gallardon voté le 16 octobre 2023 dispose que le budget est voté par chapitre.

Il ajoute que conformément à l'alinéa 3 de l'article L 5217-10-6 du CGCT, ainsi qu'à l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil syndical a délégué au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Enfin, il informe les délégués que le niveau de fongibilité doit néanmoins être confirmé chaque année au moment du vote du budget.

M MEYER propose donc de valider ce taux maximum de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

CONFIRME POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le taux maximum de fongibilité des crédits de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour l'exercice 2024.

6. Vote du Budget Primitif 2024

M MEYER présente le budget primitif 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 895 500,00 €

On y trouve notamment :

Les achats

- ~~S~~ L'énergie (électricité, gaz et granulés).
- ~~S~~ Les achats de fournitures et matériels pour l'entretien des bâtiments.
- ~~S~~ Les achats de repas.

Les services extérieurs

Son montant dépend de l'état des bâtiments.

Les autres services extérieurs

Facture des transports scolaires.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE POUR : 12 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0

Ont voté contre :

- ~~S~~ **Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2**
- ~~S~~ **Commune d'Ecrosnes : 2**
- ~~S~~ **Commune de Gallardon : 2**

Chapitre 012 Charge de personnel : 1 582 000,00 €

L'effectif agent

L'effectif du personnel du SIVOS reste stable.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE POUR : 12 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0

Ont voté contre :

- ~~S~~ **Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2**
- ~~S~~ **Commune d'Ecrosnes : 2**
- ~~S~~ **Commune de Gallardon : 2**

Chapitre 065 Les autres charges de gestion courante : **51 900,00 €**

Ce chapitre comprend principalement :

-  Les droits d'utilisation et l'informatique en nuage.
-  Les indemnités des élus.es.
-  Les créances admises en non-valeur ou éteintes.
-  La subvention versée aux écoles pour les sorties scolaires.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 66 Frais financiers : **49 597,26 €**

Plusieurs emprunts vont arriver à échéance ces prochaines années, notamment les emprunts n° 36 en 2024 et n° 37 en 2026, ce qui fera de nouveau baisser les intérêts de la dette.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : **5 000,00 €**

Il s'agit d'une provision qui permettrait d'annuler, le cas échéant, des titres de recettes émis sur les exercices précédents.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires : **1 200,00 €**

Provision constituée à la demande du Comptable public pour la constatation de la dépréciation des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 042 Amortissements et provisions : 205 570,40 €

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Pour un total des dépenses de fonctionnement de 2 790 767,66 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 Atténuations de charges : 35 489,18 €

Il s'agit principalement des remboursements au titre d'indemnités journalières lorsque des agents du SIVOS sont en arrêt de travail.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 70 Produits des services : 475 000,00 €

Il s'agit des produits liés :

-  A la restauration scolaire
-  Aux transports scolaires qui comprennent la participation des familles, la compensation versée par Chartres Métropole pour les communes de Champseru et Houx, la compensation versée par la Région.
-  A la facturation des fluides aux autres collectivités (mises à disposition de locaux et de personnel) et au remboursement de frais par d'autres redevables.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 74 Subventions et participations : 2 011 000,00 €

Le FCTVA

La participation des communes :

Le SIVOS reste majoritairement dépendant de la participation des communes pour financer son fonctionnement.

S'il y a une augmentation conséquente de certaines charges de fonctionnement, son impact sur les communes est atténué par le choix maintenu de déduire l'excédent sur la participation appelée auprès des communes pour 2024.

Ainsi, pour 2024, la participation des communes s'établit à 2 009 000 €.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section : 57 936,50 €

Il s'agit de la reprise des subventions d'amortissements (recette de fonctionnement).

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 211 341,98 €

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Pour un total des recettes de fonctionnement de 2 790 767,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 12 500,00 €

Il concerne principalement les concessions et droits de logiciels.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 21 Travaux et équipements : 105 360,08 €

Proposé 2024 : 103 040,39 € + RAR 2023 : 2 319 ,69 €

Il s'agit principalement des programmes d'investissement inscrits aux AP/CP.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 1 463 000,00 €

Proposé 2024 : 437 611,20 € + RAR 2023 : 1 025 388,80 €

Il s'agit des dépenses engagées pour la construction du centre administratif et technique.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 16 Emprunts : **133 000,00 €**

Les emprunts arrivant à échéance prochainement feront de nouveau baisser le remboursement en capital de la dette.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections : **57 936,50 €**

Il s'agit :

-  De la recette inscrite en fonctionnement en régie qui est une dépense d'investissement
-  De la reprise des subventions (dépenses d'investissement).

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Pour un total des dépenses d'investissement de 1 771 796,58 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 Subventions d'investissement : **315 782,00 €**

Proposé 2024 : 45 782,00 € + RAR 2023 : 270 000,00 €

Il s'agit des subventions à percevoir au titre du FDI et de la DETR et dont les demandes ont déjà été effectuées.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 10 Dotations et fonds divers : 66 125,00 €

Le Fonds de Compensation de la Valeur Ajoutée (FCTVA) compense, en partie et sur certaines dépenses d'investissement, la TVA réglée l'année précédente par les collectivités.

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections : 205 570,40 €

Il s'agit des amortissements (dépenses de fonctionnement).

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Chapitre 001 Excédent du résultat d'investissement reporté : 1 184 319,18 €

En l'absence de remarques, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE	POUR : 12	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
Ont voté contre :			
	Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2		
	Commune d'Ecrosnes : 2		
	Commune de Gallardon : 2		

Pour un total des recettes d'investissement de 1 771 796,58 €

7. Mandatement de la provision pour créances douteuses

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu l'adoption du BP 2024 en date du 28 mars 2024 ;

La provision comptable est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Le conseil syndical doit :

- Accepter la constitution d'une provision au compte 6817 au titre de créance douteuses
- Créditer ce compte à hauteur de 1 200 €

Aucun délégué ne se manifestant, M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La constitution d'une provision au compte 6817 au titre de créance douteuses <input checked="" type="checkbox"/> Crédite ce compte à hauteur de 1 200 €			

8. Informations diverses

Pas d'informations diverses.

9. Questions diverses

M BUISSON demande le montant de la participation pour la commune de Champseru. Quelques élus font de même pour leurs communes.

M MEYER répond que ces montants apparaissent à la fin de l'annexe 4 « Budget primitif 2024 avec calcul de la participation des communes » transmis avec la note de synthèse. Il indique aux élus demandeurs le montant de la participation de leurs communes.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h00**.

Emmanuel MEYER,
Président

